



Demande de bourse communale 2023/2024

➤ Les étudiants suivant un cursus en alternance rémunéré ne peuvent pas en bénéficier

Cycle d'études actuelles : Supérieures

Étudiant(e) pour lequel/laquelle la bourse est sollicitée

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu :
Adresse :
Téléphone :
Diplôme préparé :

Parents

Père :

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone :

Mère :

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone :

Coursus de l'étudiant(e) pour lequel la bourse est sollicitée* :

Années	Classe	Établissement
2023/2024		
2022/2023		
2021/2022		

* À remplir entièrement pour l'étude du dossier

Cadre réservé à l'administration :

Date de dépôt : / /

Décision :

Pièces à fournir :

- * Pièce d'identité du demandeur
- * Photocopie du diplôme du Baccalauréat pour l'année 2023 ou notification de passage en année supérieure
- * Justificatifs de scolarité : joindre un certificat de scolarité fourni par l'établissement d'enseignement supérieur fréquenté pour l'année scolaire 2023/2024
- * Si boursier, justificatif d'attribution de bourses nationales

NB : L'attribution d'une bourse nationale n'est pas un critère de sélection. (Les étudiants non boursiers peuvent prétendre à la bourse communale)

- * Justificatif de domicile des parents
- * RIB ou RIP : - Celui de l'étudiant s'il a + de 18 ans
- Ou celui des parents

Dossier à remettre au plus tard le 31 décembre 2023

ATTENTION : Tout dossier incomplet sera refusé

La demande peut être renouvelée jusqu'à 3 fois si les études sont poursuivies

(dossier à déposer chaque année)